



Formation Spécialisée Santé Sécurité Conditions Travail du 17 MAI 2023

Déclaration liminaire

Madame la Présidente

Les élections du 8 décembre dernier ont confirmé la position de **Solidaires Finances Publiques** comme première organisation syndicale de la DGFIP, et de **Solidaires Finances** comme 1ère fédération du ministère.

Malgré des modalités d'organisation de ces élections très largement perfectibles, les organisations syndicales de la DGFIP, et plus particulièrement **Solidaires Finances** Publiques, en sortent renforcées, et légitimées.

Le taux de participation de 70,27 % à ce scrutin a démontré une fois de plus l'attachement des agentes et agents de la DGFIP à la démocratie sociale et à un syndicalisme de proximité, force de propositions, et combatif.

Cet esprit de combat est d'autant plus important que s'installent à compter de 2023, les nouvelles instances issues de la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, qui affaiblit les droits, et les garanties agents.

La conception qu'elle emporte, du dialogue social, est très en deçà des urgences sociales, des attentes des agents évidemment, et naturellement des représentants des personnels, et elle démontre, une fois encore, que l'État employeur cherche, avant tout, à aseptiser, et minimiser les phases de discussions et de concertations, et à réduire au minimum toutes formes de négociations.

Pour autant, même si nous déplorons la suppression des Comités Hygiène Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT), nous entendons bien faire vivre ces nouvelles instances, notamment la Formation Spécialisée en Santé sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT).

Cette loi étant déjà structurante à bien des égards, notamment avec les lignes directrices de gestion, la DGAFP n'a pas jugé opportun de mettre à disposition, tant aux administrations, qu'aux élus que nous sommes, les outils et documents (textes législatifs ou réglementaires de toute nature...par exemple) permettant d'enclencher dès le 1er janvier 2023 le bon fonctionnement des nouvelles instances.

Ainsi, par exemple, l'annonce d'un projet type de Règlement Intérieur (RI) pour les Comités Sociaux d'Administration (CSA) qui devait être présenté en mars 2023, puis plus tard un jour ...en 2023 est tout simplement inacceptable.

Pour **Solidaires Finances**, la mise en place de nouvelles instances doit, quoi qu'il en soit, s'appuyer sur des règles et des pratiques plus favorables que celles qui émaneraient d'un RI type de la DGAFP.

Nous estimons également qu'il est nécessaire que les pratiques positives qui s'appliquaient dans les CHSCT perdurent.

Ce sont des acquis qui ne doivent pas être abandonnés, et auxquels tiennent les élu(e)s que nous sommes, ainsi que les agentes et agents de la DGFIP.

Dans tous les cas, **Solidaires Finances**, au plan national comme au plan local, mettra tout en œuvre pour faire vivre, et avancer les revendications des agentes et agents de la DGFIP, dans toutes les instances de dialogue social, et par tous les moyens que nous jugerons pertinents et adaptés.

A ce titre, nous déplorons, Mme la directrice que vous n'ayez pas retenu la méthode de travail applicable en CHSCT notamment pour la DRFIP Paris depuis 2012, date des 1^{ers} CHSCT.

Cette dernière prévoyait l'association des représentants des personnels pour déterminer à la fois le calendrier, au cas d'espèce, la date de la 1ère réunion d'installation de l'instance, et l'ordre du jour de la dite réunion.

Vous ne l'avez pas fait.

L'absence de règlement intérieur pour la Formation spécialisée ne peut servir de justification.

Les décrets pris à la suite de la loi du 06/08/2019 datent de novembre 2020, et que ceux faisant foi, en matière de santé, d'hygiène et de conditions de conditions de travail, n'ont été modifiés que sur la partie CHSCT.

De plus, nous disposons déjà de la « Note d'orientations ministérielle Santé, sécurité et conditions de travail 2023 » depuis la mi-janvier 2023.

Rien ne vous empêchait, donc, de mettre en place une réunion de travail, au profit des représentants des personnels, et donc des agentes et des agents de la DRFIP, en amont de cette première réunion de la Formation Spécialisée en Santé, Sécurité, et Conditions de Travail.

Solidaires Finances soumettra à l'instance d'aujourd'hui un certain nombre de questions et de propositions concernant aussi bien le calendrier des instances, l'organisation et les travaux du CSA, et de la FS que les moyens alloués aux représentantes et représentants des agentes et des agents.

Cette année 2023 s'est engagée sous de tristes auspices, avec notamment les conséquences de la loi de finances, qui frappe une fois encore la DGFIP, et notre direction en matière de suppressions d'emplois.

Sur ce point, nous réaffirmons que pour **Solidaires Finances**, aucune suppression d'emplois n'est légitime.

C'est pour cette raison que nous n'avons pas participé cette année encore à l'instance dédiée aux suppressions d'emplois, car nous ne pouvons cautionner cette vision mortifère de la DGFIP, mettant en péril les missions, les structures, et finalement la santé des agentes et des agents.

Rien dans les faits, rien dans le quotidien des services, rien dans l'exercice des missions, rien dans les attentes des usagères et usagers, rien dans les

chaînes de travail, rien dans organisation du travail, rien en matière d'amélioration des conditions de travail ne justifie ces arbitrages.

Nous réaffirmons l'importance, au regard de l'étendue et de la technicité de nos missions, de stopper les suppressions d'emplois, de créer des emplois, de recourir exclusivement à des recrutements par concours, et non à des emplois précaires de contractuels, à revaloriser significativement le régime indemnitaire de toutes les agentes et de tous les agents, et ce en dehors de toute logique trompeuse de mérite individuel (cf RIFSEP).

En effet, si depuis des années, la DGFIP tient le choc, face à toutes les charges qui lui incombent, c'est bien par la force de son collectif, et grâce à l'engagement de ses agents et agentes.

C'est ce collectif, et donc l'ensemble des agentes et des agents qui doit être reconnu, et protégé.

Nous ne pouvons pas poursuivre cette déclaration liminaire, sans faire un focus particulier sur la réforme des retraites, et l'opposition majeure qu'elle suscite dans notre pays.

Car, pas besoin de fausse pédagogie, il ne s'agit pas en effet d'un énième projet de réforme de notre système de retraite, mais bel et bien comme toujours, d'un choix de société ! Qui doit contribuer, pourquoi et comment, selon quels critères, etc .. Un choix qui interroge le travail et sa place dans la société : quelle durée, pour quel salaire, dans quelles conditions, jusqu'à quand, avec quelles atteintes pour la santé,

Le 19 janvier plus de 2 millions de salarié.es du privé, d'agentes et d'agents du secteur public se sont mobilisés , contre le projet de réforme des retraites. Puis, semaine après semaine, ces mobilisations ont continué.

Cette instance du 17 mai se déroulera là encore, dans un contexte national toujours marqué par cette mobilisation générale, contre la réforme des retraites .

Après le passage en force du 49.3, le rejet de la motion de censure, la promulgation éclair par le Président de la République, le 1^{er} mai 2023, avec 2,3 millions de manifestant.es, dans les rues des villes françaises, petites, moyennes et grandes, a été historique.

Cette mobilisation massive n'en finit pas de se réinventer depuis plusieurs mois.

L'intersyndicale, toujours unie, appelle à une mobilisation massive le 6 juin, deux jours avant la proposition de loi du groupe LIOT d'abrogation de la réforme des retraites. **Solidaires Finances Publiques** appelle à participer à cette 14e journée d'action.

Nous ne lâcherons rien !

À la DGFIP, les agentes et les agents continuent de se mobiliser, de participer aux actions interprofessionnelles, et aux manifestations.

Face à un Président mal élu, qui considère que la démocratie représentative consiste en une forme de confiscation de la souveraineté populaire, et nationale, l'autorisant à mépriser l'expression du mécontentement populaire, les mobilisations collectives lui opposent ce qu'est véritablement l'idéal de démocratie.

Et ce ne sont pas les récentes annonces de Gabriel Attal pour afficher une pseudo volonté de lutter contre la fraude des « Ultra riches » qui feront illusion, et apaiseront la grogne sociale.

Cette violence sociale que nous condamnons, et qui émane du sommet de l'État, résonne également au sein de la DRFIP, où nous ne pouvons que faire le constat d'une brutale détérioration du climat, et du dialogue social.

Nous illustrerons notre propos en citant quelques exemples.

Quand l'immeuble de Paganini est infesté à plusieurs reprises par des punaises de lit, et que des opérations de désinsectisation sont nécessaires, les collègues sont contraint.es de quitter par deux fois le site de façon anticipée (respectivement à 16 h et 16h30).

Malgré nos demandes répétées de banaliser ces journées afin de ne pas générer un débit horaire pour les agent.es, vous avez systématiquement refusé.

Nous vous avons en effet sollicité et écrit longuement :

- pour vous demander de bien vouloir, par cette banalisation, montrer votre volonté de respecter le droit de chacun.e à bénéficier des horaires variables.

- pour vous rappeler qu'assurer la santé et la sécurité au travail, restait bien de la seule responsabilité de l'employeur, et qu'il n'était pas envisageable que les agent.es la financent par du débit horaire.
- Pour vous dire combien une absence de banalisation de ces journées, pénaliserait plus particulièrement, les femmes, sur qui pèse déjà, majoritairement, la gestion des tâches familiales, et domestiques, et vous rappeler combien cette charge leur interdit de moduler aisément leur journée de travail. Nous avons été jusqu'à vous indiquer que les écoles à Paris n'ouvraient leurs portes qu'à 8h30, ce qui empêche, par exemple, les collègues conduisant leurs enfants en bas âge en classe, d'arriver tôt les jours de fermeture anticipée du site, pour compenser leurs heures
- enfin, nous vous avons écrit, pour vous rappeler à la nécessité de faire preuve de bienveillance, celle qui est tant vantée, officiellement, par notre administration, et que manifestait, il y a peu de temps encore, cette DRFIP ...

Vous nous avez opposé un refus catégorique, à cette simple demande, qui nous paraissait consensuelle, et légitime.

De surcroît, vous imposez le télétravail exceptionnel à Paganini mais également à Moulin Vert, Meuniers, Londres, Paradis, Tolbiac, à la moindre occasion, malgré nos multiples alertes (courriels, interventions de toutes natures dans les instances...) démontrant l'irrégularité de cette modalité de travail.

De manière générale, nous vous alertons encore une fois ; imposer le télétravail à certains collègues, et accorder des autorisations d'absence à d'autres, introduit une inégalité de traitement, difficilement acceptable, pour les agent.es.

Nous continuons de dénoncer vivement de telles ruptures d'égalité, qui exacerbent les tensions dans les services.

Le télétravail ne peut pas et ne doit pas être une variable d'ajustement, pour parer à tous les aléas.

Vous vous êtes dite consciente des changements et des efforts que tous les bouleversements qui accablent les services, et les agents, exigeraient, une fois de plus, de la part de toutes et tous.

Vous vous êtes dite consciente de l'engagement dont chaque agent fait preuve au quotidien.

Et bien aujourd'hui, Madame la Présidente, les collègues de Paganini, de Meuniers, de Moulin Vert, de Paradis et de Tolbiac notamment ont pris conscience de la considération, qu'ils et elles pouvaient attendre en retour des efforts exigés, alors que vous avez toute latitude, à agir en termes de banalisation des horaires et d'ASA exceptionnelles.

Il en est de même pour les collègues de la rue de Londres privé.es actuellement de restauration collective sur leur site. Vous aviez, là encore, l'opportunité de démontrer que leurs conditions de vie et de travail étaient une préoccupation importante, mais vous avez refusé ce qui était jusqu'ici largement pratiqué à la DRFIP, à savoir l'octroi d'un 1/4 d'heure supplémentaire pour déjeuner dans des conditions décentes, et prendre en compte les temps de déplacement nécessaires jusqu'au lieu de restauration.

Nous vous alertons enfin, sur cette pression hiérarchique, que manifestement, vous faites peser sur les services, et qui redescend de manière de plus en plus pressante, de toutes parts et que beaucoup ressentent comme une pression intolérable, et donc une souffrance au travail.

Concernant la réunion d'aujourd'hui, **Solidaires Finances** demande à améliorer profondément l'ordre du jour.

Nous exigeons que l'article 47 du décret du 20 novembre 2020 soit appliqué.

Nous souhaitons aborder l'organisation des travaux dans leurs dimensions politiques avec les sujets à aborder dans les nouvelles instances, ainsi que dans leurs dimensions matérielles (durée, pause, délai, accès, matériel à disposition, etc).

I – Sur les sujets à aborder en Comité Social d'Administration (CSA) Sujets habituels des Comités Techniques Locaux (CTL) : fonctionnement et organisation des services, plan de formation, etc.

Dans le cadre des projets importants au sens du 8^e alinéa de l'article 48 c'est-à-dire dans le cadre d'une restructuration : Toute restructuration et ou modification de l'organisation du travail prévue en 2023.

Dans le cadre des nouveaux sujets à aborder obligatoirement :

1. Débat de programmation tous les ans (article 47) 2.

LDG : (art 48) . Tous les ans avec le bilan de la mise en oeuvre des LDG . Au moins tous les 2 ans avec le débat sur les orientations générales de pilotage des ressources humaines

3. Le Rapport Social Unique (RSU) et l'accès aux données de la Base de Données Sociales (BDS)

4. Le Projet de plan d'action relatif à l'égalité professionnelle (art 48)

5. La Protection Sociale Complémentaire (PSC) (art 48):

II - Sujets à aborder dans la Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail (FSSSCT) : tous les sujets proposés dans le cadre des CHSCT auparavant, donc dans la continuité des travaux du CHSCT 75 pour la DRFIP Paris, sans exclure l'ajout de problématiques nouvelles :

Les représentants de **Solidaires Finances** interviendront directement en séance, sur les différents points à l'ordre du jour de cette séance .